

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2023**

Date de convocation : 01/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	Excusée Pouvoir à Nicole ALLEGRINI
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	Excusée Pouvoir à Sabine RUY
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

Sabine RUY est désignée secrétaire de séance.

Question concernant le déroulement du Conseil Municipal à partir de 2024 :

Il est proposé de modifier l'ordre de passage des commissions lors des séances du Conseil Municipal en fonction des sujets, de manière à ce que les sujets les plus complexes soient traités en début de séance.

Pas d'objection. L'ordre du passage en Conseil Municipal sera établi lors de la réunion de Municipalité précédente.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2023

Le PV du conseil Municipal du 02/11/2023 est adopté à l'unanimité

2- Grand Bourg Agglomération

Les bacs jaunes ont été déposés devant les habitations. Un flyer fait et distribué par GBA a commencé à être déposé dans les boîtes aux lettres précisant aux habitants de pas encore utiliser ces bacs (pas avant Mars 2024) Il est précisé que la livraison de ces bacs suscite de nombreuses remarques car ils ne correspondent pas toujours aux nombres d'habitants. GBA a récupéré les enquêtes (destinées à prévoir le bon gabarit des containers) uniquement après avoir commencé à déposer les bacs.

GBA s'est engagé à faire un courrier qui reprendra l'opération et donnera les numéros d'appels en cas de difficultés ou de questions.

Rond-Point autoroute : depuis l'engagement de TEA à ouvrir son parking plus tôt, le rond-point semble moins saturé le matin. En revanche il reste de gros problème de voirie dans la zone, notamment en cas de pluie qui entraîne des problèmes de sécurité

Le maire a demandé à ce que des travaux soient mandatés à la SPL Interra et à GBA pour revoir un aménagement voirie du secteur, avec la possibilité de requalifier le bas-côté Est et traitement de la collecte des EP ainsi qu'un stationnement courte durée des poids lourds (avec aire de retournement et traitement paysager le long de la RD).

Dossier Gare : un courrier de GBA demandant la réouverture de la gare de Tossiat a été envoyé à Madame la Directrice Territoriale de la SNCF à Lyon

Parallèlement le Maire a pris contact avec le responsable régional du trafic de la SNCF par téléphone le 30/11. Il suit le dossier. Il a indiqué que les quais nécessitent des travaux de remise aux normes. Des informations complémentaires lui ont été renvoyées, notamment sur le fait que la zone est amenée à se développer notamment avec CADRAN, et sur la réelle utilité de l'ouverture de cette gare pour les trajets quotidiens de travail.

Voirie SNCF : un compromis doit être signé avant fin décembre avec la SNCF. L'entreprise Dannenmüller se propose pour l'instant de remettre un peu d'enrobage à froid pour ralentir les déformations.

3 - Commissions communales

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

Rencontre avec les jeunes pour l'utilisation de la Salle Dérudet :

Le fonctionnement de la salle leur a été expliqué une nouvelle fois.

La salle devra être nettoyée après chaque utilisation par les jeunes

Du matériel devra être acheté par la commune (balais, serpillères etc.)

Vœux du Maire :

Un point est fait sur les personnes qui seront honorées lors des vœux du Maire

22/12 : projection d'un film Disney pour les élèves de l'école

13/01 : après midi jeux avec la ludothèque à la salle des fêtes

- Commission communication

Le magazine municipal sera imprimé avant les vacances scolaires.

- Commission environnement

Une naissance – un arbre : 14 arbres ont été plantés samedi 25 novembre en présence d'une dizaine de familles.

Piétonnier : une centaine d'arbustes seront plantés le long du piétonnier le long de la Vavrette. Une réponse des chasseurs est attendue prochainement, dans la mesure où ils suivent le dossier.

La commission environnement se réunira le 8 janvier à 19h30 pour définir de nouveaux projets, qui porteront notamment sur le thème de l'eau ou du photovoltaïque. Monsieur le Maire rappelle l'importance du sujet de l'environnement pour la commune et notamment des actions à apporter auprès de l'administré.

Mode doux : Compte rendu de la réunion du 29/11. Le projet détaillé pour ce qui concerne la commune a été présenté lors de cette réunion en présence d'un représentant de GBA qui a exposé le sujet financier. Des subventions de l'Agglomération pourraient être envisagées. Le département pourrait lui aussi être partenaire avec le plan « Ain Terre de vélos » en prenant en charge des acquisitions foncières lorsqu'elles se situent le long d'une route départementale.

Concernant TOSSIAT, l'enveloppe des travaux est chiffrée entre 50 000€ et 250 000€ selon les hypothèses retenues.

- Commission embellissement et fleurissement

Installation des décorations de Noël le 9/12.

Les illuminations seront installées à partir du 11 décembre

- Commission Scolaire et Périscolaire

Compte-rendu commission scolaire/périscolaire du 06/11/2023

L'accent est donné cette année sur la lutte contre le harcèlement à l'école.

Une nouvelle enseignante titulaire est arrivée cette année et une intervenante en anglais est présente à l'école.

Il est demandé le changement des boîtiers d'alerte incendie.

Des ateliers piscine, judo et rugby et des intervenants en danse seront organisés. Ils donneront lieu à un spectacle de fin d'année.

Premiers retours très positifs suite au changement de fournisseur repas restaurant scolaire.

- Commission travaux-bâtiments

Travaux école : la réception des travaux a eu lieu le 27/11

Tout est terminé.

Les entreprises ont toutes travaillé en coopération et le maître d'œuvre a été efficace.

Les tableaux sont posés et les classes sont opérationnelles. Le déménagement se fera rapidement

Le maire remercie le 1^{er} adjoint d'avoir suivi le chantier.

Toit du bâtiment école maternelle/cantine/garderie.

Malgré l'intervention d'une entreprise, le problème de fuites persiste. Un expert a à nouveau été sollicité pour trouver l'origine du problème, qui date des travaux initiaux de la toiture.

Âge et Vie

La délibération a été envoyée à Âge et vie et au notaire. La signature de la promesse de vente devra être engagée prochainement

La commission Bâtiments se réunira le 13 décembre à 18h30 pour discuter d'une éventuelle extension du local technique pour pouvoir stocker à l'abri l'ensemble du matériel.

- Commission voirie

Fibre : l'entreprise CIRCET interviendra dans le centre du village courant décembre et sur la route de Journans en janvier.

Séparatif En Bériat : Les travaux se termineront fin janvier. En raison du temps, les travaux ont pris un peu de retard mais les riverains sont avertis régulièrement. Plusieurs habitants ont pris contact avec les entreprises pour effectuer les travaux chez eux. Les trottoirs abîmés seront remis en état

Lors de ces travaux il a été constaté que le réseau d'eau potable était en très mauvais état et il devra être refait.

La SOGEDO n'interviendra qu'en 2025. Il conviendra de décider de la situation de la voirie (provisoire) pour la période entre 2024 et 2025.

Décharge : La plateforme sera refaite en février/mars par ROUX TP. La question se pose de savoir s'il serait judicieux de faire des communaux (affouage) à cette occasion.

Dégradations : des barrières ont été dégradées route de Journans. Un système de protection par barrière sera remis en place le long du cheminement piéton.

Toujours des gros problèmes de dépôts sauvages d'ordures, notamment autour de la salle Marcel DERUDET (barbecue) et problèmes concernant des poubelles déposées plusieurs jours avant le ramassage et éventrées par les chiens.

Eclairage public : L'assemblée générale du SIEA a validé ce que voulait faire la commune sur la modernisation de l'éclairage de public. Le principe est accepté, il faut maintenant trouver les fonds et il y aura nécessairement une redéfinition des coûts et de la participation selon les organismes retenus du marché qui sera renouvelé en mars.

Travaux piétonniers Chemin du Moulin : La commune n'a pas d'assistance d'ouvrage avec GBA. En revanche elle l'a avec l'agence départementale d'ingénierie. Le document descriptif des travaux lui a été envoyé et une étude lui a été demandée.

Une réunion sera programmée prochainement. La convention au niveau de GBA a été signée pour 2 ans. Le but n'étant pas de dénoncer la convention mais de faire les travaux au prix et à l'équilibre souhaités. A l'expiration de la convention, il conviendra de s'interroger lors du renouvellement de la convention

- CCAS

27 colis à faire dont 6 pour des personnes en établissement.

Au niveau des contenus l'accent est maintenu sur les produits locaux, les colis seront confectionnés le 16/12.

4 - Administration générale

Recensement :

La commune recherche 3 agents recenseurs pour effectuer les démarches auprès de la population. Plusieurs candidatures sont déjà arrivées en Mairie

Il est demandé de délibérer sur les points suivants

Délibération : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024

Il rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population

Il est proposé de désigner la secrétaire de mairie. Le conseil Municipal est appelé à délibérer sur le choix du coordonnateur communal.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
nomme la secrétaire de Mairie coordinateur communal**

Délibération : création des 3 postes d'agents recenseurs

Le Maire ou le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de créer 3 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité se prononce sur la création de 3 emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 3 postes emplois **d'agents recenseurs**, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 4 janvier au 18 février.

Délibération : création d'un poste en CDD du 4 décembre au 22 décembre pour remplacement d'un agent périscolaire sur le temps méridien.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de remplacer en cantine un agent en arrêt maladie, à hauteur de 6 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide la création d'un emploi de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels 1 poste d'emploi **d'agent d'animation**, non titulaires sur le temps méridien, à temps non complet (6h par semaine), pour la période allant du 4 décembre au 22 décembre 2023.

Point sur les agents techniques

Suite au départ d'un agent technique il a été discuté sur le fait de recruter un nouvel agent technique. Monsieur le Maire laisse la possibilité à chaque élu de s'exprimer sur le sujet.

Un vote à main levée a été organisé.

Résultat du vote :

Pour la conservation des 3 postes d'agents techniques : 8 voix pour

Pour la suppression d'un poste : 3 voix pour

Abstention : 3 voix

Suite à ce vote, Monsieur le Maire précise donc le maintien des 3 postes d'agents techniques et donc le recrutement d'un 3^{ème} agent technique. Une réflexion sera à mener sur la fiche de poste.

Une annonce pour le recrutement sera faite très rapidement.

Délibération référent déontologue

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DESIGNE** pour une durée de 3 ans Monsieur Jean-François KERLEO, Professeur de Droit Public à Aix-Marseille Université, Vice-Président de l'Observatoire de l'Éthique Publique et spécialiste de déontologie de la vie publique pour exercer la mission de référent déontologue pour les élus municipaux ;
- **FIXE** le montant de l'indemnité du référent déontologue des élus municipaux à 80 € par dossier et le remboursement de ses éventuels frais de déplacement en fonction du barème applicable aux agents de la fonction publique territoriale ;
- **PRECISE** que le référent déontologue interviendra suivant les modalités susmentionnées ;
- **APPROUVE** la convention de prestation de service, jointe en annexe, relevant de l'article L. 5216-7-1 du CGCT à passer avec la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse pour mutualiser la désignation et la mission du référent déontologue ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5- Urbanisme

Réunion PLU :

Une date est à définir pour une réunion spécialement consacrée au PLU

Le Cabinet 2bR avait proposé une date de réunion publique qui apparaît comme trop prématurée.

L'agencement des événements est le suivant :

- 1- 20/12 réunion du Conseil pour répondre aux questions du cabinet 2bR de manière collective
- 2- Rédaction par le Cabinet 2bR du PADD
- 3- Soumission du PADD à la commission de révision du SCOT
- 4- Débat du PADD en conseil municipal (séance extraordinaire)
- 5- Réunion publique

Délibération terrains en Chessenin

Monsieur le Maire expose,

Des contacts avec la commune ont été pris pour la vente des lots 1 et 2 des terrains en Chessenin

Il est proposé de vendre le lot n°1 à Monsieur et Madame Alain PERDRIX aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 95 660 € HT, se décomposant comme suit :
 - 777m² constructibles à 120 € HT /m²
 - 242 m² non constructibles à 10 € HT / m²Auquel il y aura lieu d'ajouter l'éventuelle TVA applicable à la vente
- Engagement de construire : La vente est conditionnée notamment à un engagement de construire d'un bien à usage d'habitation sur la parcelle acquise.

Les acquéreurs auront 3 ans à compter de la signature de l'acte de vente pur déposer la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux

Il est proposé de vendre le lot n°2 à Monsieur et Madame Thomas JULLARD aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 97000 € HT, se décomposant comme suit :
 - 779m² constructibles au prix de 96 420 € HT (pour les 779 m²)
 - 58 m² non constructibles à 10 € HT / m²Auquel il y aura lieu d'ajouter l'éventuelle TVA applicable à la vente
- Engagement de construire : La vente est conditionnée notamment à un engagement de construire d'un bien à usage d'habitation sur la parcelle acquise.

Les acquéreurs auront 3 ans à compter de la signature de l'acte de vente pur déposer la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
ACCEPTE les propositions et les conditions de ventes aux acquéreurs.**

Il est précisé par monsieur le Maire que cette opération doit être isolée du budget général.
Il y aura donc un budget annexe « lotissement » en 2024

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir :

* Exploitation agricole R. RENAUD - A la Coillarde – construction de 2 nouveaux bâtiments

- Déclarations préalables :

* GAMBOTTI Pierre – chemin de la Chanaz – Réfection toiture & changement de menuiseries.

* GUEYNARD Bertrand – Route de Salles - Réfection d'un muret

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain. Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

* Vente Consorts JANIN- M&Mme SERFATY – Chemin de la Chanaz

* Vente CA3B – PG Cristal (M. & Mme GEOFFRAY) – Impasse de la Vavrette

6 – Questions diverses

Dossier Bâtiment « Ex La Fontaine »

Ce bâtiment est en vente depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de faire intervenir l'EPF AIN (Établissement Public Foncier de l'AIN) en accord avec le propriétaire pour avoir un avis pertinent sur ce bâti.

Cet établissement public, véritable outil d'optimisation foncier pour les communes, pourra apporter une plus grande pérennité sur la maîtrise foncière du bien et pourra sécuriser un éventuel porteur de projet

Licence IV du Café de la Gare

Monsieur le Maire a rencontré fin novembre le notaire à HAUTEVILLE en charge de ce dossier. La commune va pouvoir dès début 2024 acquérir la licence.

Problème de chauffage dans l'extension

Les assistantes maternelles ont constaté un problème de chauffage. Effectivement le plombier a été rappelé pour ce problème

Toilettes publiques Place du Pont

Une serrure a été commandée car les toilettes ne fermaient plus.

Temps de repas des maternelles

Il est noté que les petits n'ont pas beaucoup de temps pour déjeuner le midi en raison des différents services. Ce temps est jugé très court alors que le temps dehors est relativement long.

Une réflexion est à engager sur le sujet

Reprise d'activité d'un agent de ménage

Elle intervient à la mairie, école (toilettes extérieures), toilettes publiques et salle des fêtes

Fossé terrain en Chessenin.

Ce fossé est prévu pour récupérer les eaux et les rejeter dans un autre fossé afin d'éviter des inondations du nouveau lotissement en cas de fortes pluies. C'est l'entreprise R2TP qui réalisera les travaux dès que possible

Concernant le bassin de rétention d'eaux du nouveau lotissement, de la terre sera remise avant de planter du gazon.

La réception finale du lotissement par la Commune est prévue au 31/01/2024

Ecluse « Mulaty »

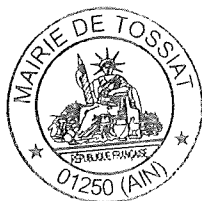
Des réflecteurs seront à installer pour marquer l'écluse la nuit.

Prochain conseil : 4 janvier à 20h

Séance levée à 23h10

SIGNATURES

Le Président de Séance
Le Maire,



Le Secrétaire,